

Conseil de sécurité

Distr. générale
12 août 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 5 août 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 5 octobre 2001 (S/2001/960) dans laquelle je proposais de proroger jusqu'au 31 décembre 2002 le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), qui expirait le 31 décembre 2001, proposition qui a par la suite été approuvée par le Conseil de sécurité (S/2001/961).

Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir qu'en 2002, le BANUGBIS a poursuivi ses activités à l'appui des efforts gouvernementaux de consolidation de la paix. Dans la lettre qu'il m'a adressée le 17 juillet 2002, le Président Kumba Yalá a dit apprécier le rôle joué par le Bureau dans le processus en cours de consolidation de la paix et demandé que son mandat soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2003 pour qu'il puisse poursuivre ses activités d'appui à la stabilisation du pays, et notamment à la reconstruction et à la relance économique.

Compte tenu du rôle constructif que le Bureau a joué jusqu'à présent en aidant le Gouvernement à s'acquitter de ses multiples tâches, je propose que son mandat, qui expire à la fin de 2002, soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2003.

Cette prorogation permettra au Bureau, oeuvrant en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, de contribuer encore à la consolidation des acquis démocratiques de la Guinée-Bissau, d'aider la population de ce pays à jeter les fondements d'une paix durable et d'un développement viable à long terme et de renforcer les relations de bon voisinage du pays avec les États voisins.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-51773 (F) 120802 120802